

CC  
S8

- Et Madame Jeanne Paulette PEREZ, tous ci-dessus nommés.

- Monsieur Jacques Raoul PEREZ,

- Monsieur Joseph Michel PEREZ,

- trois enfants issus de son union avec son époux susnommé :

Et sous cette réserve, laissant pour seuls héritiers naturels et de droit, ses deux donation dressée par Mme DARGET, notaire susnommée, le 7 novembre 1957.

Donataire de la plus forte quote disposition entre époux vertu d'un acte l'article 767 du Code Civil.

Usurpateur legal du quart des biens composant la succession en vertu de CAZENAVETTE, notaire susnommée, le 12 octobre 1939.

Avec ledue elle était mariée sous le régime de la communauté de biens susnommée,

A la survie de Monsieur Roger Louis Antoine PEREZ, son époux 22 août 1919, est décédé en son domicile le 16 mars 1971,

commerçante, demeurant à TARBES, 27, Rue du Pic du Midi, née à TARBES, le Madame Françoise Cathérine Pierrette FOURRE, en son vivant

Illet - DECES de Madame Françoise PEREZ née FOURRE

TARBES, le 7 août 1954, volume 2470 numéro 61.

Une expédition de cet acte a été transcrise au bureau des hypothèques de quittance audit acte.

Cette acquisition avait eu lieu moyennant un prix payé comptant et acte reçu par Maitre CAZENAVETTE, notaire à TARBES, le 1er juillet 1954.

BONREPAX, demeurant à PERCHEDE PAR LE HOUGA (Gars), aux termes d' Ellané DANGLADÉ épouse de Monsieur Michel Paul DE SAINT PASTOU DE par suite de l'acquisition qu'ils en avaient conjointement effectuée de Madame aux acquets ayant existé entre les époux PEREZ / FOURRE, ci-après nommés, ledit immeuble constituant une dépendance de la communauté réduite Ilet - ORIGINAIEMENT

### ORIGINE DE PROPRIÉTÉ ANTERIEURE

Le statut délivré sur cette publication était négatif de toutes inscriptions, hypothèques de TARBES le 24 mai 1996, volume 1996 P, numéro 2319.

Une copie authentique de cet acte a été publiée au premier bureau des registres son pouvoir de disposer librement du BIEN vendu.

Audit acte LE VENDREDI 11 AVRIL 1996.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix total de SEPT CENT MILLE FRANCS ( 700.000,00 FRS ), laquelle somme a été payée comptant et quittances dans l'acte sans deniers d'emprunt.

Suivant acte reçu par Maitre Louis PUJOL-CAPDEVIELLE, notaire associé à TARBES, le 11 avril 1996.

Le statut délivré sur cette publication était négatif de toutes inscriptions.